

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

**Société Générale FHF**

**SG FHF**

**(Anciennement Virix)**

Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

DELOITTE & ASSOCIES  
185, avenue Charles de Gaulle  
B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 1.723.040

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Société Générale FHF**  
**SG FHF**  
**(Anciennement Virix)**  
Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SG FHF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

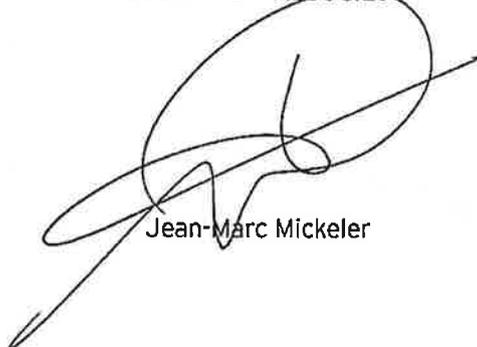
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit



Olivier Durand

# **SOCIETE GENERALE F.H.F**

17 Cours Valmy

92800 PLATEAUX

RCS NANTERRE 445 348 507

**Comptes annuels**

**31/12/2010**

**1 - ETATS DE SYNTHESE**

### BILAN

ACTIF			PASSIF		
	N	N-1		N	N-1
1 Caisse, Banques centrales, C.C.P.	853 791,79	148,26	1 Caisse, Banques centrales, C.C.P.		
2 Effets publics et valeurs assimilées			2 Dettes envers les établissements de crédits		
3 Créances sur les établissements financiers	374 600 491,33		3 Opérations avec la clientèle		
4 Opérations avec la clientèle		7 070,00	4 Dettes représentées par un titre		
5 Obligations et autres titres à revenu fixe			5 Autres passifs	176 939,97	19 747,44
6 Actions et autres titres à revenu variable	11 856,49	32 144,29	6 Comptes de régularisation		
7 Participations et autres titres détenus à long terme			7 Provisions		
8 Parts dans les entreprises liées			8 Dettes subordonnées		
9 Crédit-bail et location avec option achat			9 Fonds pour risques et bancaires généraux (FREG)		
10 Location simple			10 <b>Capitaux propres hors FREG</b>	375 289 199,64	19 615,11
11 Immobilisations incorporelles			11 Capital souscrit	375 000 000,00	37 000,00
12 Immobilisations corporelles			12 Primes d'émission		
13 Capital souscrit non versé			13 Réserves		
14 Actions propres			14 Ecart de réévaluation		
15 Autres actifs			15 Provisions réglementées et subventions d'investissement		
16 Compte de régularisations			16 Report à nouveau (+/-)	-17 384,89	-3 948,71
			17 Résultat de l'exercice (+/-)	306 584,53	-13 436,18
<b>Total de l'actif</b>	<b>375 466 139,61</b>	<b>39 362,55</b>	<b>Total du passif</b>	<b>375 466 139,61</b>	<b>39 362,55</b>

### HORS-BILAN

Rubriques	N	N-1
<b><u>Engagements donnés</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1 Engagements de financements		
2 Engagements de garantie		
3 Engagements sur titres		
<b><u>Engagements reçus</u></b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4 Engagements de financements		
6 Engagements de garantie		
6 Engagements sur titres		

## COMPTE DE RESULTAT

Rubrique	N	N-1
1 + Intérêts et produits assimilés	600 491,33	
2 - Intérêts et charges assimilées		-18,00
3 + Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-
4 - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
5 + Produits sur opérations de locations simples		
6 - Charges sur opérations de locations simples		
7 + Revenus des titres à revenu variable		144,00
8 + Commissions (produits)		
9 - Commissions (charges)		
10 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociations		
11 +/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		
12 + Autres produits d'exploitation bancaires		
13 - Autres charges d'exploitation bancaire		
<b>14 PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>600 491,33</b>	<b>126,00</b>
15 - Charges générales d'exploitation	-140 617,40	-20 633,00
16 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles		
<b>17 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>459 873,93</b>	<b>-20 507,00</b>
18 - Coût du risque		
<b>19 RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>459 873,93</b>	<b>-20 507,00</b>
20 +/- Gains ou pertes aux actifs immobilisés		
<b>21 RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>459 873,93</b>	<b>-20 507,00</b>
22 +/- Résultat exceptionnels	2,60	
23 - Impôts sur les bénéfices	-153 292,00	7 070,00
24 +/- Dotations Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>25 RESULTAT NET</b>	<b>306 584,53</b>	<b>-13 437,00</b>

**2 - ANNEXES**

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la SOCIETE GENERALE F.H.F pour l'exercice clos au 31/12/2010

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 375 466 139,61 €

Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat composant ces comptes annuels est constitué de produits financiers pour un montant de 600 491,33 €

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 306 584,53 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier au 31/12/2010

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont produits dans le cadre du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC.

Les comptes sociaux de la SOCIETE GENERALE F.H.F sont établis conformément :

- aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire applicables aux Ets crédit a été modifié par le règlement 2010-04 de l'ANC
- aux dispositions du règlement CRC n°2000-03 du 4 juillet 2000, modifié par le règlement N° 2005-04 relatif aux documents de synthèse des entreprises relevant du CRBF ;
- aux dispositions du règlement CRC n°2005-03 modifiant le règlement N° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit ;
- aux principes comptables généraux admis dans la profession bancaire française ;
- aux articles L123-12 À L123-28 du Code du Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation appliquée au poste de bilan "actions et autres titres à revenus variable" est la méthode des coûts historiques conformément au CRC 2000-03 annexe IV - 1.1.2

### CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

### CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice

### FAITS MARQUANTS :

Changement de dénomination sociale de VIRIX à SOCIETE GENERALE F.H.F

La SOCIETE GENERALE F.H.F. a acquis le statut d'établissements de crédit (alors que VIRIX avait le statut de société commerciale)

Augmentation du capital social de 374 963 000 €

## **INTEGRATION FISCALE**

La société SOCIETE GENERALE F.H.F. est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er Janvier 2007.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est

- un bénéfice à court terme de : 455 955 €
- un bénéfice à long terme de :

Du fait de l'intégration fiscale, une dette d'impôt de : 153 292 €  
envers la Société Générale a été comptabilisée en compte courant SG au bilan  
par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Si elle n'avait pas été membre du groupe fiscal, la SOCIETE GENERAL F.H.F. aurait extériorisé  
un bénéfice fiscal à court terme de 435 422 EUR, et ainsi une dette fiscale d'I.S. de 145 141 EUR.

## **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

Les comptes annuels de la société SOCIETE GENERALE F.H.F. sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation :

**SOCIETE GENERALE**

17 Cours Valmy  
92 800 PUTEAUX

Engagements Hors-Bilan (en euros)

<b>Hors-Bilan</b>	<b>Montant</b>
<i>Engagements Donnés</i> - Engagements de financement - Engagements de garantis - Engagements sur titres	NEANT
<i>Engagements Reçus</i> - Engagements de financement - Engagements de garantis - Engagements sur titres	NEANT

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

SEUILS	FRANCHISSEMENTS EN HAUSSE			FRANCHISSEMENTS EN BAISSSE		
	% actuel	SOCIETES	ancien %	% actuel	SOCIETES	ancien %
5%						
10%						
20%	NEANT					
33%						
50%						

**TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en euros)**

Société	Capital (dev locale)	Capitaux propres autres que la capital (dev locale)	Quôte part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (€)	Montants des cautions et aval donnés par la société (€)	C.A.H.T. du dernier exercice clos (devise locale)	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (€)
				Brute (€)	Nette (€)					
<b>- Renseignements détaillés : Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de SGFHF</b>										
<b>1) Filiales (plus de 50% du capital détenu par SGFHF)</b>										
3) Participations (10 à 50% du capital détenu par SGFHF)										
<b>- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</b>										
1) Filiales non reprises au paragraphe 1										
filiales françaises										
filiales étrangères										
2) Participations non reprises au paragraphe 1										
part. françaises										
part. étrangères										

**Relevé des titres en portefeuille SGFHF (en euro)**

Noms	Nbre titres	%	Prix de revient comptable
ICAV : ICG Monétaire Euro AC	151,94778		11 856,49

## CAPITAUX PROPRES

### CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 euros de nominal soit 375 000 000€

### RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

La variation des postes de réserves par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 décidée par la décision de l'Assemblée générale en date du 27 avril 2010. L'affectation de ce résultat est résumée dans le tableau suivant :

1 - Situation en début d'exercice	Montant
Capital social	37 000,00
Réserve légale	
Autres réserves	
Report à nouveau antérieur	-3 948,71
Résultat de l'exercice N-1	-13 436,18
Prélèvements sur les réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>19 615,11</b>

2 - Imputations au cours de l'exercice	Montant
Capital social - augmentation	374 963 000,00
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Report à nouveau	-17 384,89
<b>TOTAL</b>	<b>374 945 615,11</b>

3 - Situation à la fin de l'exercice	Montant
Capital social	375 000 000,00
Prime émission	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Report à nouveau	-17 384,89
<b>TOTAL</b>	<b>374 982 615,11</b>

**3 - Détail des comptes**

## INFORMATION SUR LES POSTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées (celles pouvant être incluses par intégration globale dans un même périmètre de consolidation) et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10% et 50%).

POSTE DU BILAN	MONTANT TOTAL DU POSTE	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement	11 856	11 856
Disponibilités	375 454 283	375 454 283
Capital souscrit appelé non versé		
<b>Postes de l'actif</b>	<b>375 466 140</b>	<b>375 466 140</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étabt. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 648	17 070
Autres dettes	153 292	
<b>Postes du passif</b>	<b>176 940</b>	<b>17 070</b>
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Produits de participation		
Autres produits financiers	600 491	600 491
Charges financières	0	0

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute début exercice	Réévaluation	Acquisition	Virement poste à poste	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
<b><u>Incorporelles</u></b>				NEANT		
Total (1)						
<b><u>Corporelles</u></b>				NEANT		
Total (2)						
<b><u>Financières</u></b>				NEANT		
Total (3)						
<b>TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)</b>						

**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Natures des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b><i>Provisions pour risques et charges :</i></b>			NEANT	
<b>Total (1)</b>				
<b><i>Provisions pour dépréciations :</i></b>			NEANT	
Provisions sur immobilisations				
Autres provisions pour dépréciations				
<b>Total (2)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (1) + (2)</b>				

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

**Autres Actifs et comptes de régularisation (en euros)**

	Montant
<b>Autres Actifs</b>	
SICAV : SG Monétaire Euro AC	11 856,49
<b>Comptes de régularisation</b>	

**Autres Passifs et comptes de régularisation (en euros)**

	Montant
<b>Autres Passifs</b>	
Impôts sur les sociétés à payer	153 292,00
Charges à payer	23 647,97
<b>Comptes de régularisation</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>176 939,97</b>

**Créances sur établissements de crédits et la clientèle (en euros)**

(montant bruts hors intérêts courus)

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances sur états de crédits - à vue - à terme	853 791,79	853 791,79			37 400 000,00	37 400 000,00	112 200 000,00	187 000 000,00
Créances sur la clientèle - autres concours à la clientèle								
<b>TOTAL</b>	<b>853 791,79</b>	<b>853 791,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 400 000,00</b>	<b>37 400 000,00</b>	<b>112 200 000,00</b>	<b>187 000 000,00</b>

**Dettes sur établissements de crédits et la clientèle (en euros)**

ETAT DES DETTES	Montant brut	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes envers états de crédits - à vue - à terme				NEANT				
Comptes créditeurs de la clientèle - autres dettes de la clientèle								
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Emprunts Obligataires**

Descriptif	Valeur (€)	Emission	Échéance	Durée <= 3M	3M < D < 1an	1an < D < 5ans	D > 5ans
				NEANT			

**COMPTES DE REGULARISATIONS**

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation au titre de l'exercice	Diminution au titre de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Comptes de régularisation Actif :</b>				
<u>Charges constatées d'avance</u>				
Total (1)				
<u>Frais d'émission d'emprunt à étaler :</u>				
Total (2)			NEANT	
<u>Primes remboursement obligations :</u>				
Total (3)				
<u>Ecart de conversion actif :</u>				
Total (4)				
<b>Totaux des comptes de régularisation Actif</b>				
<b>Comptes de régularisation Passif</b>				
<u>Produits constatés d'avance</u>				
Total (1)			NEANT	
<u>Ecart de conversion passif :</u>				
Total (2)				
<b>Totaux des comptes de régularisation Passif</b>				

**CREANCES ET DETTES**

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an et moins de 5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	23 648	23 648		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	153 292	153 292		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>176 940</b>	<b>176 940</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANT</i>
<b>BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS</b>	<b>600 491,33</b>
Intérêts courus sur comptes à terme	600 491,33
<b>TOTAL</b>	<b>600 491,33</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANT</i>
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	
Honoraires CAC 2008	598,00
Prévision Honoraires CAC 2010	5 980,00
Comm externalisation SG	11 089,97
Comm SOGEFILIA	5 980,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 647,97</b>

**DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

<i>RUBRIQUES</i>	<i>Période</i>		<i>MONTANT</i>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les honoraires inscrits en charge dans l'exercice au titre de la mission d'audit légal de nos commissaires aux comptes ERNST & YOUNG AUDIT et DELOITTE & ASSOCIES s'élèvent à TTC 5 980,00 €